

OFFICIEL DE COURSE ADJOINT (OCA)

Date d'entrée en vigueur : 23 Avril 2020

Description

- **Joignez-vous à une équipe de bénévoles passionnés par la course à la voile.**
- Le statut d'officiel de course adjoint (OCA) est le premier des quatre niveaux de certification que Voile Canada offre aux officiels de course.
- L'officiel de course adjoint (OCA) est capable d'apporter du soutien en lien avec la direction de la course à titre de membre du Comité de course de la régata.
- L'OCA peut notamment jouer les rôles suivants : responsable de la signalisation sonore, responsable de la signalisation par pavillons, chronométreur officiel, juge de ligne et secrétaire. Toutes ces fonctions revêtent une grande importance lors des compétitions de voile. Les officiels de course se réjouissent toujours de pouvoir compter sur un OCA expérimenté et enthousiaste.

Certification

- La certification d'un OCA est gérée par Voile Canada Comité de Certification de Gestion de Course qui enregistrera le candidat avec son Association provinciale de voile (APV) ou Voile Canada.
- La certification est valide durant une période de quatre ans*¹.
- La certification exige que le candidat s'inscrive et accepte le code de conduite de Voile Canada.(annexe E) via la base de données de Voile Canada.

Conditions préalables

- Réussite du Cours sur la gestion de course pour les OCA de Voile Canada d'une durée de 4 heures dispensé par un formateur spécialisé en gestion de course (FSGC) de Voile Canada.

Exigences du « Manuel de formation »

- Se joindre au Comité de course!

Renouvellement de la certification

- Le renouvellement est accordé par l'APV, après que le candidat ait fourni la preuve qu'il a été membre d'un comité de course lors de quatre compétitions ou plus au cours de la période de certification précédente.
- Pour renouveler sa certification, le candidat doit remplir le formulaire de demande à l'intention des officiels de course de Voile Canada et le transmettre à son APV

Quel est le prochain niveau?

- Si vous aimez le travail que vous accomplissez au sein de l'équipe, vous pourriez envisager de décrocher votre certification à titre d'officiel de course de club. L'officiel de course de club (OCC) gère les activités « sur l'eau » au sein du club.

